Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Publié le
ID : 077-200086676-20230224-2023006-DE

SEMEA
Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

siret : 200 086 676 00026
Mairie de Villiers en Bière - 77190
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
N° 2023-004

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février à dix-huit heures, le Bureau Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitaine – Milly la Forêt sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCH, Président

Etaient présents :
Monsieur Thierry FLESCH – **Président** - Monsieur Gérard ROUX, **3ème Vice-Président** — Monsieur Jacky SEIGNANT ; **5ème Vice-Présidente** -

Ont donné des pouvoirs : 0

Etaient Absents : Monsieur Francis GUERRIER (excusé) - Madame Espérance VIEIRA (excusée) **; 2ème Vice-Présidente –**; **4ème Vice-Président** - démissionnaire
---
Nbre membres en exercice : 5 - Présents : 3 - qui ont pris part à la délibération : 3 - Date affichage et de convocation : 14/02/2023

Suite à la délibération N° 2020/017 du 23/09/2020 autorisant la délégation de bureau de voter des délibérations

Etaient également présents : Mathieu KOKOT, Directeur – Monsieur Alain Thierry (délégué de Chailly en Bière)

Autorisation de signer l'emprunt soutenant le programme pluriannuel GEMAPI du SEMEA

Monsieur le Président rappelle que :

- le programme d'actions GEMAPI 2023-2028 été approuvé par la CAPF, la CAMVS et la CC2V le 1er juillet 2022 en présence des Préfets et des partenaires techniques et financiers ;
- une convention financière a été rédigée avec les EPCI membres ;
- le SEMEA a sollicité une offre de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Aquaprêt) afin de soutenir les opérations inscrites en 2023 et 2024 et étaler la dette d'investissement correspondant à 764 900€ sur 25 ans (cf. caractéristiques du prêt présentées ci-dessous ainsi que dans la lettre d'offre ci-jointe) ;
- la Caisse des Dépôts et Consignations a approuvé le principe du prêt et transmis une lettre d'offre au SEMEA le 14 mars 2022 ;
- l'offre d'Aquaprêt est valable un an à compter de la réception de la lettre par le SEMEA, soit jusqu'au 13 mars 2023 (cf. lettre d'offre ci-jointe) ;
- *la délibération N° 2022/022 approuvée le 08/11/2022 par le Comité Syndical* ;
- les caractéristiques générales de l'offre d'Aquaprêt suivantes :
  - Ligne du Prêt : PSPL
  - Enveloppe : Aqua Prêt
  - Identifiant de la ligne du prêt : 5473749
  - Montant de la ligne du prêt : 764 900€
  - Commission d'instruction : 0€
  - Pénalités de dédit : 1%
  - Durée de la période : Trimestrielle
  - Taux de période : 0,84%
  - TEG de la ligne du prêt : 3,36%
- les caractéristiques de préfinancement :
  - Durée du préfinancement : 3 mois
  - Index de préfinancement : Livret A
  - Marge fixe sur index de préfinancement : 0,4%
  - Taux d'intérêt du préfinancement : 3,4%
  - Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Publié le
ID : 077-200086676-20230224-2023006-DE

- les caractéristiques d'amortissement :
  - Durée : 25 ans
  - Index : Livret A
  - Marge fixe sur index : 0,4%
  - Taux d'intérêt : 3,4%
  - Périodicité : Trimestrielle
  - Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire
  - Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
  - Modalité de révision : SR
  - Taux de progression de l'amortissement : 0%
  - Mode de calcul des intérêts : Equivalent
  - Base de calcul des intérêts : 30/360

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

- d'approuver l'Aquaprêt proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- de l'autoriser à signer l'Aquaprêt.

Après avoir délibéré, le Bureau syndical approuve et autorise le président à réaliser les actions préalablement mentionnées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- l'envoi en préfecture le : 24/02/2023
- reçu en préfecture le : voir date sur tampon préfecture

Le Président
Thierry FLESCH

Signé par : Thierry FLESCH
Date : 24/02/2023
Qualité : Président